

CQP Opérateur service rapide

RNCP5495 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé
Code(s) NSF	252w
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3034 — Services de l'automobile (Commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle, activités connexe, contrôle technique automobile, formation des conducteurs)
Date d'échéance	28/04/2018

Certificateur(s)

Association nationale pour la formation automobile (ANFA)

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'Opérateur service rapide réalise l'ensemble des interventions de maintenance préventive et corrective relevant de l'entretien courant et périodique des véhicules et/ ou la pose d'accessoires sur véhicules pré-équipés.

Il prend en charge l'organisation et la gestion de ces activités et formule les conseils d'utilisation à la clientèle.

Concernant les activités techniques, il réalise, à l'aide de la documentation technique, l'ensemble des activités de maintenance des véhicules relevant du service rapide portant sur :

- les interventions de maintenance préventive et corrective relevant de l'entretien courant et périodique des véhicules
- la pose des accessoires sur véhicules pré-équipés

Concernant l'organisation et la gestion des activités de maintenance, il assure notamment, en application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise :

- l'agencement et l'entretien du poste de travail / de l'outillage
- l'établissement de tout document d'atelier utile

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

- Contrôler les éléments soumis à entretien périodique
- Déterminer la nature des interventions à réaliser
- Mettre en œuvre les procédures d'intervention appropriées sur tout type de véhicule selon la réglementation en vigueur
- Effectuer la dépose / pose et le contrôle d'organes mécaniques
- Contrôler l'état d'un pneu et d'une jante
- Changer ou réparer un pneu
- Equilibrer une roue
- Contrôler et régler la géométrie des trains roulants
- Contrôler et remplacer un élément d'un système de freinage
- Poser un élément sur véhicule pré-équipé
- Organiser le poste de travail en fonction de la nature de l'intervention à réaliser
- Formuler un conseil d'utilisation et d'entretien
- Situer son activité dans l'entreprise et son environnement professionnel.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'emploi est exercé dans les entreprises du secteur du Commerce et de la Réparation Automobile ayant une activité d'entretien et de maintenance de véhicules légers (V.L.), organisées en service rapide (unités spécialisées pour les concessions automobiles, réparateurs agréés ou entreprises spécialisées).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Opérateur service rapide

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Jury paritaire tripartite (un représentant d'une organisation d'employeurs, un représentant d'une organisation syndicale, un formateur désigné par l'ANFA)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 28/04/2018

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Standard ANFA (Sèvres) : 01 41 14 16 18 Observatoire ANFA : 02 28 01 08 01

<http://www.anfa-auto.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/5495/>